

Procès-verbal du Conseil Municipal
Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL
Séance du 10 Avril 2021

Convoqués le 01 Avril 2021

Affiché le 01 Avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un le dix avril à neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

Étaient présents : Mmes BESLAND, DASSÉ, HUBERT, GRIHARD, JARDIN, JEULAND, LOUYER, NEDJAAÏ, PLUMAIL, MM. CHAUVET, COLLIN, HÉDIN, CAHU, HARAULT

Était absent/excusé : Mr GOUPIL

Secrétaires de séance : Mr Olivier CAHU

Procès-verbal de la séance du 11/03/2021 :

Après délibération, le procès-verbal du compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1) Compte de gestion 2020 du budget de la commune :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du budget communal du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2) Compte de gestion 2020 du budget assainissement collectif :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du budget assainissement collectif du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3) Compte de gestion 2020 du budget eau potable

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du budget eau potable du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4) Compte de gestion 2020 du budget lotissement résidence de la Source

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du budget lotissement résidence de la Source du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5) Compte de gestion 2020 du budget lotissement résidence de la Source 3

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du budget lotissement résidence de la Source 3 du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6) Compte de gestion 2020 lotissement résidence du Lavoir

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du budget lotissement résidence du Lavoir du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

7) Compte administratif 2020 du budget de la commune

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Thérèse PLUMAIL, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Prévisions	649 585.59 €	473 103.14 €	1 122 688.73 €
Mandats émis	368 442.16 €	256 007.40 €	624 449.56 €
Prévisions	649 585.59 €	473 103.14 €	1 122 688.73 €
Titres émis	460 070.77 €	232 913.45 €	692 984.22 €
RÉSULTAT			
Excédent	91 628.61 €		68 534.66 €
Déficit		23 093.95 €	

	Résultat de clôture 2019	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	- 51 160.75 €	- 23 093.45 €	- 74 254.70 €
Fonctionnement	293 196.75 €	91 628.61 €	250 494.61 €
TOTAL	242 036.00 €	68 535.16 €	176 239.91 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget communal.

Monsieur le Maire regagne la salle.

8) Compte administratif 2020 du budget assainissement collectif :

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Thérèse PLUMAIL, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget assainissement collectif 2020 qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Prévisions	33 586.81 €	74 891.36 €	108 478.17 €
Mandats émis	10 425.90 €	512.00 €	10 937.90 €
Prévisions	33 586.81 €	74 891.36 €	108 478.17 €
Titres émis	512.12 €	4 930.00 €	5 442.12 €
RÉSULTAT			
Excédent	9 913.78 €	4 418.00 €	5 495.78 €
Déficit			

	Résultat de clôture 2019	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	69 859.55 €	4 418.00 €	74 277.55 €
Fonctionnement	21 069.81 €	-9 913.78 €	11 156.03 €
TOTAL	90929.36 €	-5 495.78 €	85 433.58 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget assainissement collectif.

Monsieur le Maire regagne la salle.

9) Compte administratif 2020 du budget eau potable :

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Thérèse PLUMAIL, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget eau potable 2020 qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Prévisions	150 880.60 €	55 435.42 €	206 316.02 €
Mandats émis	46 668.43 €	13 403.70 €	60 072.13 €
Prévisions Titres émis	150 880.60 € 71 727.30 €	55 435.42 € 19 621.81 €	206 316.02 € 91 349.11 €
RÉSULTAT			
Excédent	25 058.87 €	6 218.11 €	31 276.98 €
Déficit			

	Résultat de clôture 2019	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-24 891.72 €	6 218.11 €	-18 673.61 €
Fonctionnement	79 492.01 €	25 058.87 €	104 550.88 €
TOTAL	54 600.29 €	31 276.98 €	85 877.27 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget eau potable.

Monsieur le Maire regagne la salle.

10) Compte administratif 2020 du budget lotissement résidence de la Source :

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Thérèse PLUMAIL, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget lotissement résidence de la Source 2020 qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Prévisions	21 575.34 €	21 150.46 €	42 725.80 €
Mandats émis	21 391.37 €	20 967.49 €	42 358.86 €
Prévisions Titres émis	21 575.34 € 21 184.67 €	21 150.46 € 20 967.49 €	42 725.80 € 42 152.16 €
RÉSULTAT			
Excédent	206.70 €		206.70 €
Déficit			

	Résultat de clôture 2019	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement			
Fonctionnement	0.23 €	-206.70 €	-206.70 €
TOTAL	0.23 €	-206.70 €	-206.70 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget lotissement résidence de la Source

Monsieur le Maire regagne la salle.

11) Compte administratif 2020 du budget lotissement résidence de la Source 3 :

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Thérèse PLUMAIL, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget lotissement résidence de la Source 3 2020 qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Prévisions	108 842.42 €	108 842.42 €	217 679.84 €
Mandats émis	101 947.49 €	101 947.42 €	203 894.91 €
Prévisions	108 842.42 €	108 842.42 €	217 679.84 €
Titres émis	101 947.42 €	101 947.42 €	203 894.84 €
RÉSULTAT			
Excédent			
Déficit	0.07 €		0.07 €

	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement		
Fonctionnement	-0.07 €	-0.07 €
TOTAL	-0.07 €	-0.07 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget lotissement résidence de la Source 3
Monsieur le Maire regagne la salle.

12) Compte administratif 2020 du budget lotissement résidence du Lavoir :

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Thérèse PLUMAIL, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget lotissement résidence du Lavoir 2020 qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Prévisions	43 953.82 €	43 953.82 €	217 679.84 €
Mandats émis	32 302.02 €	32 302.02 €	203 894.91 €
Prévisions	43 953.82 €	43 953.82 €	217 679.84 €
Titres émis	32 303.78 €	7 926.22 €	203 894.84 €
RÉSULTAT			
Excédent	1.76 €		
Déficit		24 375.80 €	24 374.04 €

	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-24 375.80 €	-24 375.80 €
Fonctionnement	1.76 €	1.76 €
TOTAL	-24 374.04 €	-24 374.04 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget lotissement résidence du Lavoir
Monsieur le Maire regagne la salle.

13) Affectation des résultats 2020 du budget de la commune :

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, et après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter :

- ☞ L'excédent de fonctionnement **250 494.41 €** de la manière suivante
- compte R002 report pour **36 339,71 €**
- compte 1068 réserve pour **214 154.70 €**

14) Affectation des résultats 2020 du budget assainissement collectif:

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, et après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter :

- ☞ L'excédent de fonctionnement **11 156.03€** de la manière suivante
 - compte R002 report pour **11 156.03 €**

15) Affectation des résultats 2020 du budget eau potable:

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter :

- ☞ L'excédent de fonctionnement **104 550.800 €** de la manière suivante
 - compte R002 report pour **85 877.27 €**
 - compte 1068 report pour **18 673.61 €**

16) Vote des taux d'imposition 2021:

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- ✓ la taxe foncière sur les propriétés bâties
- ✓ la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 et les fixent de la façon suivante :

- ✓ **taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.03 %**
- ✓ **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.30 %**

17) Budget 2021 de la commune :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2021 :

- ✓ Section de fonctionnement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes
- ✓ Section d'investissement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes.

Il s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Reports	002 Résultat de fonctionnement reporté		36 339,71€
Vote	Crédit de fonctionnement	516 385,49 €	480 045,78 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		516 385,49 €	516 385,49 €

INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Report s	Restes à réaliser 2021	139 900,00 €	
	001 Solde d'exécution négatif reporté	74 254,70 €	
Vote	Crédit d'investissement	462 966,90 €	677 121,60 €
TOTAL D'INVESTISSEMENT		677 121,60 €	677 121,60 €

TOTAL BUDGET 2021		DÉPENSES	RECETTES
		1 193 507,09 €	1 193 507,09 €

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du budget primitif et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 de la commune tel que présenté.

19) Budget 2021 assainissement collectif :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget du service d'assainissement collectif 2021 :

- ✓ Section de fonctionnement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes
- ✓ Section d'investissement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes.

Il s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
----------------	----------	----------

Report	002 résultat de fonctionnement reporté		11 156,03 €
Vote	Crédit de fonctionnement	40 773.03 €	29 617.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		40 773.03 €	40 773.03 €

INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Report	001 résultat d'investissement reporté	4 000€	74 277,55€
Vote	Crédit d'investissement	76 649.80 €	6 372,25€
TOTAL D'INVESTISSEMENT		80 649.80 €	80 649.80 €
TOTAL BUDGET 2021		DÉPENSES 121 422.83 €	RECETTES 121 422.83 €

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du budget primitif et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2021 du service d'assainissement collectif tel que présenté.

20) Budget 2021 service eau potable :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget du service d'eau potable 2021 :

✓ Section de fonctionnement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes

✓ Section d'investissement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes.

Il s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Report	002 résultat de fonctionnement reporté		85 877.27€
Vote	Crédit de fonctionnement	172 100.86€	86 223,59€
TOTAL FONCTIONNEMENT		172 100.86€	172 100.86€

INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Report	Restes à réaliser	0.00 €	
Report	001 résultat d'investissement reporté	18 673.61 €	
Vote	Crédit d'investissement	99 237.95 €	117 911.56 €
TOTAL D'INVESTISSEMENT		117 911.56 €	117 911.56 €
TOTAL BUDGET 2021		DÉPENSES 290 012.42 €	RECETTES 290 012.42 €

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du budget primitif et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2021 du service d'eau potable tel que présenté.

21) Budget 2021 lotissement résidence de la Source :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget du lotissement de la résidence de la Source 2021 :

✓ Section de fonctionnement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes

✓ Section d'investissement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes.

Il s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Vote	Crédit de fonctionnement	24 878.45 €	25 084.92 €
Report	002 résultat de fonctionnement reporté	206.47€	
TOTAL FONCTIONNEMENT		25 084.92 €	25 084.92 €

INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Vote	Crédit d'investissement	24 873.45 €	24 873.45 €
TOTAL D'INVESTISSEMENT		24 873.45 €	24 873.45 €
TOTAL BUDGET 2021		DÉPENSES 49 958.37 €	RECETTES 49 958.37 €

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du budget primitif et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget 2021 du lotissement résidence de la Source tel que présenté.

22) Budget 2021 lotissement résidence de la Source 3

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget du lotissement de la résidence de la Source 3 pour 2021 :
 ✓ Section de fonctionnement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes
 ✓ Section d'investissement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes.
 Il s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Vote	Crédit de fonctionnement	141 152.42 €	141 152.49 €
Report	002 résultat de fonctionnement reporté	0.07€	
TOTAL FONCTIONNEMENT		141 152.49 €	141 152.49 €

INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Vote	Crédit d'investissement	126 705.70 €	126 705.70 €
TOTAL D'INVESTISSEMENT		126 705.70 €	126 705.70 €
TOTAL BUDGET 2020		267 858.19 €	267 858.19 €

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du budget primitif et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget 2021 du lotissement résidence de la Source 3 tel que présenté.

23) **Budget 2021 lotissement résidence du Lavoir :**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget du lotissement de la résidence du Lavoir pour 2021 :
 ✓ Section de fonctionnement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes
 ✓ Section d'investissement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes.
 Il s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Vote	Crédit de fonctionnement	61 407.02 €	61 407.02 €
Report	002 résultat de fonctionnement reporté		1.76€
TOTAL FONCTIONNEMENT		61 407.02 €	61 408.78 €

INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Vote	Crédit d'investissement	61 402.02 €	85 777.82 €
Report	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	24 375.80€	
TOTAL D'INVESTISSEMENT		85 777.82 €	85 777.82 €
TOTAL BUDGET 2021		147 184.84€	147 184.84€

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du budget primitif et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget 2021 du lotissement résidence du Lavoir tel que présenté.

24) **Remboursement des arrhes pour la location de la salle polyvalente :**

Des contrats de réservation pour la salle polyvalente avaient été signés, mais en raison de la pandémie, ces personnes ont été contraintes et forcées d'annuler leur location.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le remboursement des arrhes versées au titre d'une réservation de la salle polyvalente à :

- Madame Elise JARDIN de la Chapelle-au-Riboul d'un montant de **100.00 euros** et
- Madame Emilie FORÊT de la Chapelle-au-Riboul d'un montant de **85.00 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de procéder au remboursement.

25) **Travaux en cours :**

Site internet de la Mairie :

Monsieur le Maire présente deux devis pour le changement du site internet de la Mairie.
Le devis retenu est celui produit par la société LEB pour un montant de 2 645 euros H.T plus 390 euros H.T. de formation. Le coût de l'hébergement est fixé à 100 euros H.T. par an.

Congélateur :

Monsieur le Maire fait part aux élus que la commune a procédé à l'acquisition d'un congélateur d'occasion pour y stocker les animaux morts sur la commune.

Cette dépense d'un montant de 280 euros H.T a été inscrite au budget primitif.

Pancarte entrées de bourg :

Monsieur le Maire et Mr Olivier HÉDIN présentent les dernières modifications qui ont été effectuées par le graphiste dans la création des panneaux d'entrées de bourg.

Les élus approuvent ce projet et chargent Monsieur le Maire de signer la proposition de graphisme.

26) Questions diverses :

➤ **Vaccination contre la COVID 19 :**

Monsieur le Maire informe les élus que les personnes âgées de plus de 70 ans doivent être contactées afin de savoir si elles ont pu recevoir le vaccin contre la COVID 19.

Les élus émettent un avis favorable à cette démarche.

➤ **Situation financière de la commune :**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a rencontré Monsieur Paul RICHOU pour faire le point sur la situation financière de la commune. Après étude, Monsieur Paul RICHOU estime que la situation financière de la commune est très saine et que le taux d'endettement par habitant est satisfaisant par rapport aux communes de même importance.

➤ **Atelier initiation à l'informatique :**

Après avoir pris la décision de dispenser des cours d'initiation à l'informatique auprès des habitants, Monsieur le Maire fait appel aux volontaires pour assurer ces cours dont les créneaux sont les mercredis après-midi et les samedis matins.

➤ **Aménagement du centre bourg :**

En comité de pilotage, la commission « Cadre de Vie » réfléchit à l'aménagement du centre Bourg.

➤ **Établissements LAMBERT :**

Monsieur le Maire informe les élus que les établissements LAMBERT ont été vendus et qu'il a rencontré le nouveau propriétaire.

Prochain conseil municipal :

☞ Jeudi 06 Mai 2021 à 20h00

Séance levée à 23h05